



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 69 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 70/104, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de sa résolution. Elle lui demandait également d'inclure dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, des stratégies et des initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

On trouvera dans le présent rapport un aperçu de la situation mondiale en matière de sécurité, des menaces qui pèsent sur la sécurité du personnel des Nations Unies et de leurs incidences, ainsi que les mesures prises par l'Organisation pour répondre à ces difficultés. Vient ensuite une analyse des nouvelles tendances en matière de sécurité et de leurs conséquences pour le personnel des Nations Unies, suivie d'un exposé des ressources supplémentaires dont l'Organisation a besoin pour répondre à la demande croissante de services de sécurité. Le rapport s'achève sur des observations et des conclusions à l'intention de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/104, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de sa résolution. Elle lui demandait également d'inclure dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, des stratégies et des initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant de janvier 2015 à juin 2016. On y trouve un aperçu de la situation mondiale en matière de sécurité, des menaces, risques et difficultés qui pèsent sur la sécurité du personnel des Nations Unies¹, la réponse de l'Organisation face à ces menaces, les difficultés stratégiques rencontrées par celle-ci et les actions à entreprendre à l'avenir.

II. Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. Au cours de la période considérée, l'Organisation a continué d'évoluer dans une situation mondiale de plus en plus dangereuse, complexe et difficile. Le personnel des Nations Unies a fait face à des menaces multiformes et interdépendantes qui trouvent leur origine dans les conflits armés, la criminalité, les troubles civils et le terrorisme transnational. À la demande des organes directeurs compétents, le personnel des Nations Unies a poursuivi l'exécution des différents mandats et programmes de l'Organisation dans les domaines de la politique, de l'aide humanitaire, du maintien de la paix et du développement, et ce, dans certaines des régions les plus redoutables du monde, notamment l'Afghanistan, l'Iraq, le Mali, la République arabe syrienne, la Somalie et le Yémen, où de nombreux États Membres ont cessé toute activité de nature civile. Alors que l'Organisation s'emploie à consolider les efforts entrepris au niveau international pour trouver des solutions aux conflits qui déchirent le monde, l'intensité des attaques et des menaces auxquelles sont exposés son personnel et ses locaux n'a cessé d'augmenter.

4. Les conflits d'aujourd'hui sont de plus en plus complexes. Les vulnérabilités locales, nationales et régionales recoupent les tensions ethniques, religieuses, sectaires, socioéconomiques et politiques. Cette réalité constitue un terreau fertile

¹ Dans le présent rapport, le terme « personnel des Nations Unies » désigne tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment le personnel du système des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé individuellement dans les missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix ou le Département des affaires politiques, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres fonctionnaires ayant passé un accord direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les militaires des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent. Selon le Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies est responsable d'environ 180 000 membres du personnel.

pour la violence et est source de menaces hybrides en matière de sécurité, les protagonistes de ces conflits ayant recours, selon les circonstances, à des moyens conventionnels et non conventionnels pour parvenir à leurs fins. Par exemple, les groupes armés non étatiques, les extrémistes violents et les groupes criminels se partagent les filières et installations du trafic dans le cadre de partenariats mutuellement bénéfiques. En outre, les conflits armés se sont étendus et ont pris la forme d'affrontements au sein de zones urbaines densément peuplées, faisant sans discernement de nombreuses victimes civiles et causant dommages et destruction aux infrastructures civiles, d'où l'accroissement direct de la demande de programmes et de mandats de l'Organisation des Nations Unies au cœur des zones de guerre.

5. La menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida, Boko Haram et Chabab reste importante. Même si l'État islamique a connu quelques revers sur le plan militaire en Iraq et en République arabe syrienne, ces différents groupes ont assis leur emprise sur certaines régions d'Afrique et d'Asie, et leurs partisans ont revendiqué des attentats en Afghanistan, en Algérie, en Égypte, en Libye, au Mali, au Nigéria, au Pakistan, en Tunisie, au Liban, au Yémen et en Somalie. Ces groupes extrémistes montrent une capacité alarmante à semer la violence et la terreur dans des régions où la menace était précédemment considérée comme faible, telles que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, le Bangladesh et la Turquie. Les attaques menées contre des objectifs non protégés sont une source de vive préoccupation, en particulier celles qui visent des civils dans des lieux à vocation commerciale, comme les hôtels, les restaurants, les discothèques et les aéroports, dans l'objectif de porter la peur à son paroxysme. En outre, la tendance à prendre continuellement pour cible des sites religieux, des écoles et des hôpitaux à travers le monde est l'illustration d'un attachement opiniâtre à la brutalité et à la cruauté. La sécurité constitue par ailleurs un problème nouveau en Europe, comme le montrent les attentats perpétrés en France, en Belgique et, plus récemment, en Allemagne. Bien que l'Organisation ne soit pas directement visée dans cette région, ces agressions suscitent l'inquiétude et mettent à rude épreuve les capacités sécuritaires des autorités des pays hôtes, ce qui risque de faire peser une contrainte supplémentaire sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

6. De plus, le rôle d'Internet et des réseaux sociaux dans l'incitation à la violence est extrêmement inquiétant. Internet offre de nombreuses possibilités pour amener les cellules terroristes locales et les individus opportunistes à commettre des violences que rien ne peut justifier, tout en mettant à leur disposition différentes techniques, des plus rudimentaires aux plus sophistiquées. En s'appuyant sur un contingent d'individus désenchantés et sur des moyens de communication simples, les groupes extrémistes violents entendent multiplier les attentats terroristes dans le monde entier.

7. Il est malheureusement peu probable que la situation s'améliore dans un avenir proche. Selon *World Humanitarian Data and Trends 2015* et *Global Humanitarian Overview 2016*, deux publications du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, l'instabilité risque de perdurer dans différents pays. Il ressort de l'analyse du Bureau que le nombre de conflits politiques augmente de manière constante depuis 2006 et que les solutions politiques durables font défaut. En outre, le Département de la sûreté et de la sécurité a conclu, dans son évaluation de la situation en matière de sécurité dans le monde pour les cinq années à venir,

que les conflits armés et l'extrémisme violent continueront de dominer le tableau de la sécurité mondiale à l'avenir. D'après cette évaluation, Internet et les réseaux sociaux pourraient permettre à divers acteurs malveillants de générer davantage d'instabilité et de violence dans le monde.

B. Atteintes à la sécurité concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies

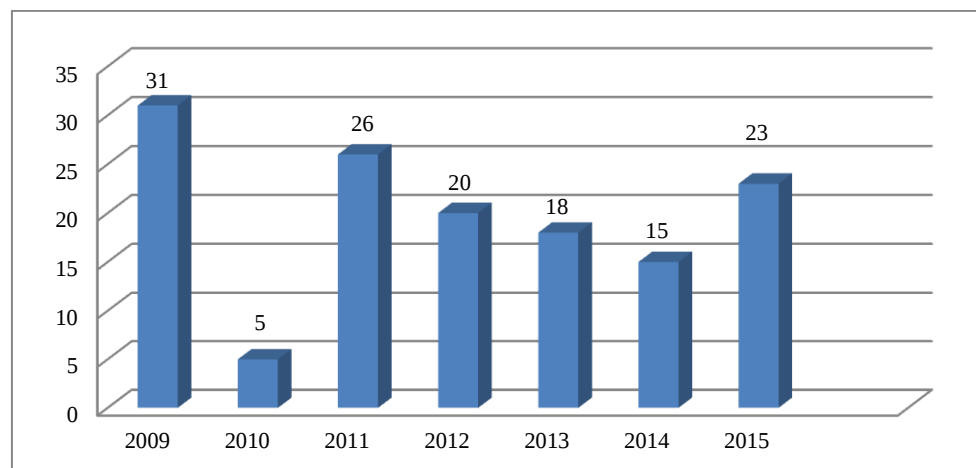
1. Type d'incidents et conséquences pour le personnel des Nations Unies

Attaques directes contre le personnel, les locaux ou les biens des Nations Unies

8. Le nombre d'agressions visant directement les locaux et les véhicules des Nations Unies a augmenté de manière importante en 2015. Ainsi, 35 locaux et 155 véhicules officiels de l'Organisation ont été pris pour cible, contre 9 et 45 respectivement en 2014, ce qui représente une remarquable multiplication par trois (voir annexe II). C'est en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen que cette augmentation est la plus nette. En outre, 109 cas d'intrusion dans des locaux de l'Organisation ont été signalés en 2015. C'est ainsi que 1 819 membres du personnel des Nations Unies ont été concernés par des incidents liés à la sûreté et à la sécurité, contre 1 734 en 2014 (voir annexe I). Au total, 23 membres du personnel civil des Nations Unies ont trouvé la mort et 99 autres ont été blessés à l'occasion d'agressions directes, contre 15 et 65, respectivement, en 2014. Ces chiffres représentent une augmentation de 30 % du nombre de victimes d'actes violents parmi les membres du personnel des Nations Unies (voir fig. I).

Figure I

Membres du personnel des Nations Unies tués à l'occasion d'actes violents



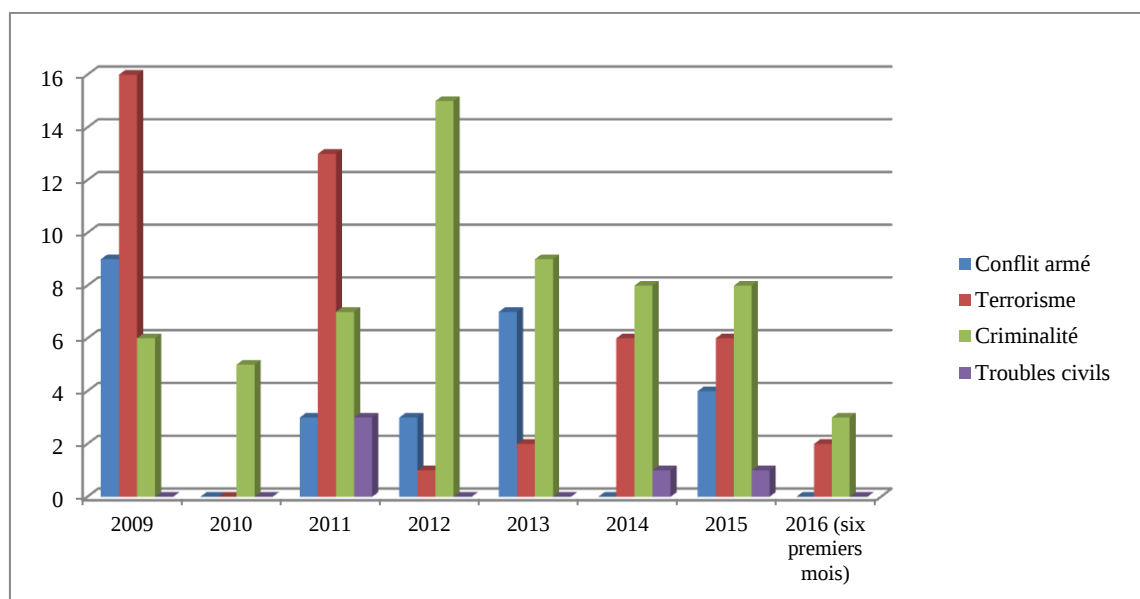
9. Par rapport à l'augmentation considérable des attaques dirigées contre les locaux de l'Organisation, le nombre de victimes parmi les membres du personnel des Nations Unies reste limité et son augmentation ne correspond pas à celle du nombre d'incidents. Cette situation s'explique probablement par l'application rigoureuse des mesures de gestion des risques de sécurité, l'amélioration de la

formation dans ce domaine, le renforcement supplémentaire de la sécurité physique, ainsi que la conduite d'évaluations de la menace et des risques.

10. Pour 2015, la mort de 13 membres du personnel (56 %) est attribuable à des actes criminels, celle de 6 membres (26 %), à des actes terroristes et celle de 4 membres (18 %) à un conflit armé (voir fig. II et annexe III). Quatre des six membres du personnel qui ont perdu la vie du fait d'actes terroristes ont été tués au cours de la même attaque, lors du bombardement d'un véhicule de l'Organisation à Garowe (Somalie) le 20 avril 2015, au cours duquel cinq autres membres ont été blessés.

Figure II

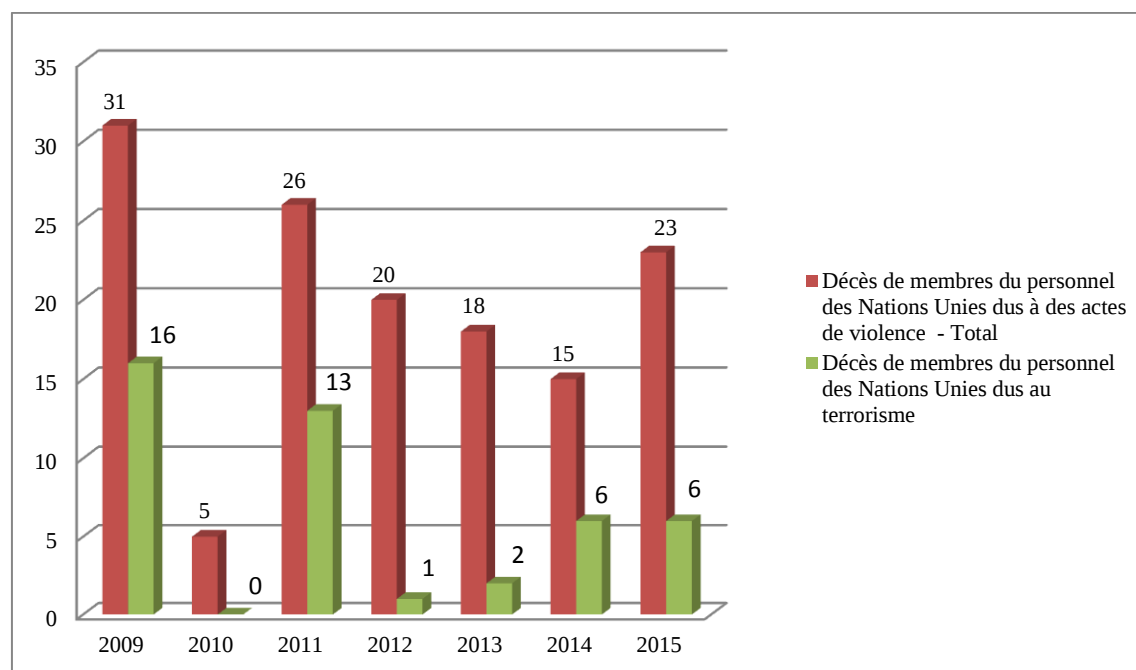
Membres du personnel des Nations Unies tués, par type de menace



Terrorisme

11. Le nombre de victimes du terrorisme est resté stable au cours des deux dernières années. Toutefois, un seul et même incident peut inverser la tendance de façon radicale, comme on l'a vu en 2009 à Kaboul et en 2011 à Abuja (voir fig. III). En 2015 et au cours des six premiers mois de 2016, le personnel des Nations Unies a été directement touché par des attentats commis par l'État islamique et d'autres groupes terroristes dans des lieux publics et à vocation commerciale. De nombreux membres du personnel se trouvaient en transit dans les terminaux visés par les attaques perpétrées aux aéroports de Bruxelles et d'Istanbul (Turquie). Des dizaines d'autres logeaient dans les hôtels pris pour cible par des groupes terroristes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Un Volontaire des Nations Unies a été tué et un autre membre du personnel a été blessé au cours de l'attaque lancée contre l'hôtel La Paillotte à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) le 13 mars 2016.

Figure III
**Membres du personnel des Nations Unies tués à l'occasion
d'actes de terrorisme**

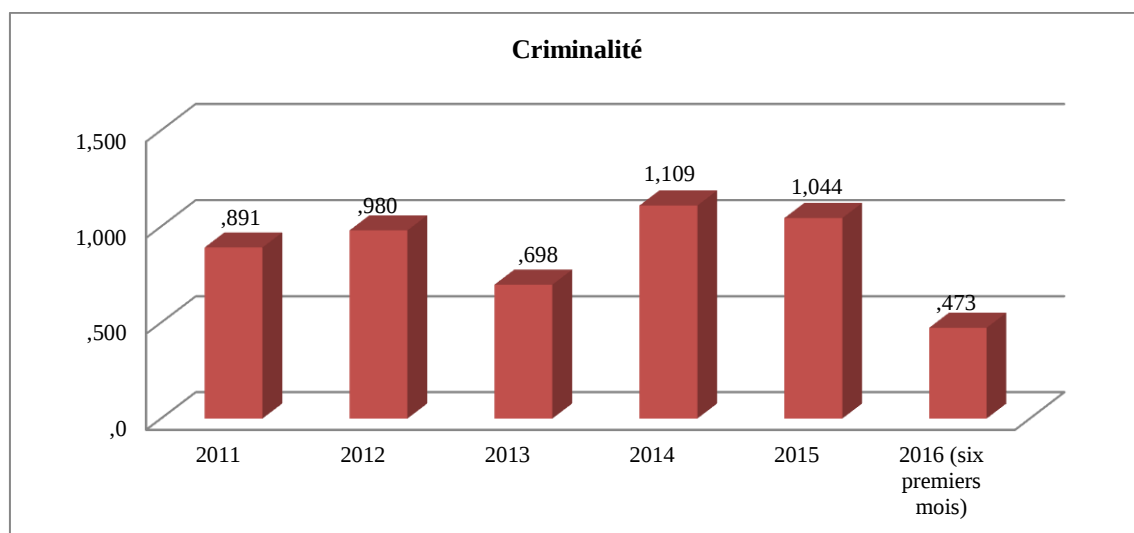


12. De plus, nombre d'attaques au véhicule piégé, commises par des groupes terroristes en Afghanistan avec de puissantes charges explosives, ont causé des dégâts importants à des locaux de l'Organisation. En Somalie, le mouvement des Chabab s'est en outre livré à des attaques à distance en tirant directement sur des installations de l'Organisation au moyen de mortiers et de roquettes. En réaction, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a adopté diverses mesures, procédé au renforcement de la sécurité physique et mis en place des activités de formation, dont on trouvera le détail ci-dessous.

Criminalité

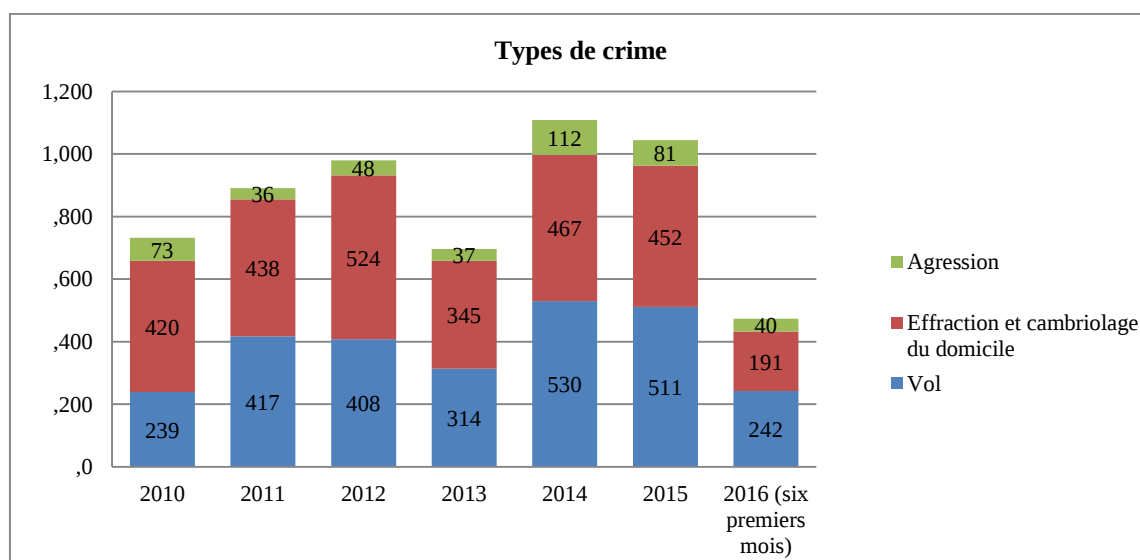
13. Bien que leur nombre ait légèrement diminué en 2015 par rapport à l'année précédente (voir fig. IV et V), les actes criminels visant le personnel des Nations Unies ont causé la majorité des 23 décès attribués à des actes violents. Entre janvier et juin 2016, 473 membres du personnel ont indiqué avoir été directement touchés par la criminalité, ce qui laisse prévoir un chiffre du même ordre pour la fin de 2016.

Figure IV
Membres du personnel des Nations Unies touchés par la criminalité



14. Sur les 1 044 membres du personnel des Nations Unies touchés par la criminalité en 2015, près de la moitié (49 %) ont été victimes d'un vol et 43 %, d'une effraction ou d'un cambriolage à leur domicile. Une nouvelle politique, dont l'objectif est de fournir des indications supplémentaires concernant les mesures de sécurité pouvant être mises en place au domicile des membres du personnel, a été adoptée à la fin de 2015. En outre, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a entrepris le réexamen des dispositions en matière de sécurité qui concernent le domicile du personnel recruté sur le plan local.

Figure V
Membres du personnel des Nations Unies touchés par la criminalité, par type de crime



Atteintes à la sécurité liées au sexe

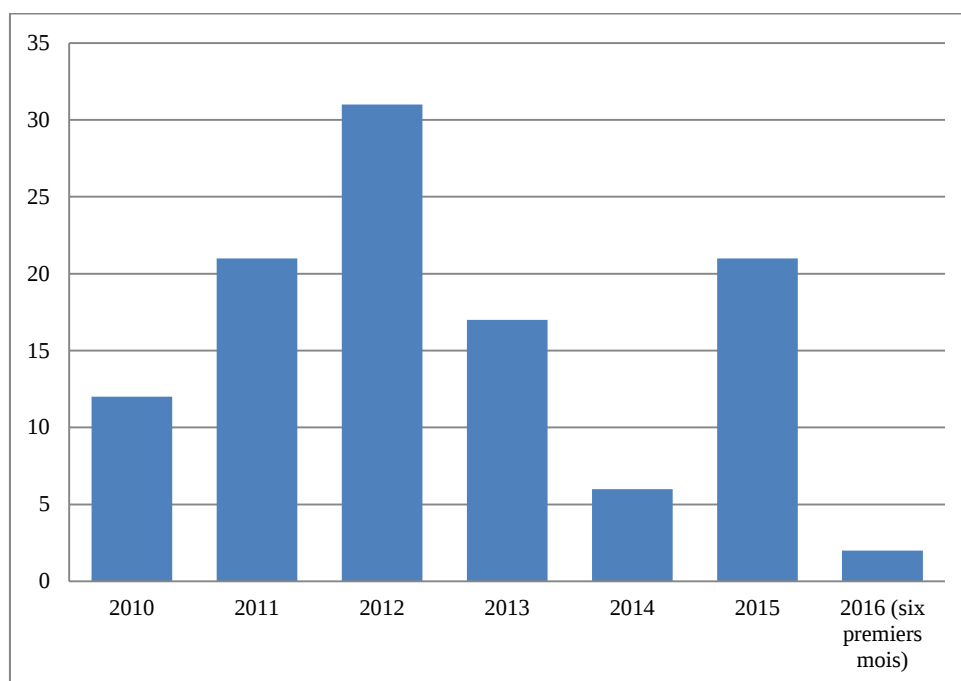
15. Les femmes représentent environ 40 % de l'ensemble du personnel des Nations Unies sur le terrain; en 2015, elles ont été victimes de 39 % des incidents liés à la sécurité. Au cours de la même année, le nombre de membres du personnel de sexe masculin qui ont trouvé la mort ou ont été blessés est resté largement supérieur à celui de leurs collègues de sexe féminin, principalement à cause de la violence et des incidents liés à la sécurité, de même que les enlèvements, le harcèlement et les arrestations. Les membres du personnel de sexe féminin ont continué d'être, proportionnellement, un peu plus touchés par les vols et nettement plus par les agressions sexuelles, par rapport aux autres types d'incidents en matière de sécurité. Toujours en 2015, 262 cas de vol concernant des femmes (51 %) ont été signalés, sur un total de 511 incidents liés à la sécurité, contre 249 incidents concernant des hommes. Au cours de la même année, huit membres du personnel de sexe féminin (75 %) ont été victimes d'agression sexuelle sur un total de 12 incidents signalés.

16. Il n'a été fait état d'aucun incident touchant des membres lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués du personnel, encore que la dénonciation d'agressions violentes ou sexuelles ne mentionne pas systématiquement la motivation. Une nouvelle politique et de nouvelles directives ont été récemment adoptées afin de garantir qu'il soit tenu compte du sexe dans l'ensemble des mesures de gestion des risques de sécurité et dans la réponse opérationnelle.

Enlèvement de membres du personnel des Nations Unies

17. En 2015, on a dénombré cinq incidents liés à la sécurité mettant en jeu l'enlèvement de 21 membres du personnel des Nations Unies. L'incident le plus grave s'est produit en mars 2015, lorsque, en République arabe syrienne, un convoi humanitaire des Nations Unies chargé de livrer le contenu de 20 camions d'aide humanitaire à la population civile dans une zone en proie à des affrontements militaires a été pris dans une embuscade tendue par des assaillants inconnus, qui a conduit à l'enlèvement de 17 membres du personnel des Nations Unies. La plupart des 21 membres enlevés en 2015 (soit 13 membres ou 62 %) avaient été recrutés sur le plan local. Après deux années de diminution du nombre d'enlèvements (voir fig. VI), la situation susmentionnée reflète les difficultés inhérentes, en matière de sécurité, aux missions effectuées de part et d'autre de la ligne de front dans les zones que se disputent différents groupes armés.

Figure VI
Enlèvement de membres du personnel des Nations Unies



18. Sur les 21 membres du personnel enlevés, tous, sauf un, ont été libérés. Un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local et enlevé à Baaqouba (Iraq) le 16 avril 2015 a finalement été tué par ses ravisseurs, restés inconnus; sa dépouille a été identifiée le 16 février 2016. Des efforts ont été entrepris pour éviter les enlèvements grâce au renforcement de l'évaluation des risques et de la formation. La libération des otages continue d'être attribuée à la solide capacité de gestion des prises d'otages du Département de la sûreté et de la sécurité et au soutien des États Membres.

Intimidation et harcèlement

19. Le nombre de cas d'intimidation et de harcèlement visant le personnel des Nations Unies a grandement augmenté au cours des trois dernières années, passant de 108 cas signalés en 2013 à 295 en 2014, puis à 405 en 2015, dans 60 pays. Cette augmentation a été principalement constatée au Soudan du Sud, où ont eu lieu 25 % des incidents de ce type dans le monde, et dans plusieurs autres pays où des missions de maintien de la paix sont en cours. Le harcèlement du personnel des Nations Unies par des forces militaires et des milices organisées est en hausse, ce qui présente une grave difficulté étant donné que les responsables de la sécurité sont censés jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sûreté et de la sécurité des opérations et du personnel des Nations Unies. Jusqu'à présent, en 2016, 174 incidents ont été signalés dans ces deux catégories, ce qui est déjà supérieur au nombre d'incidents enregistrés en 2013.

Arrestation et détention de membres du personnel des Nations Unies et autres

20. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies détenus ou arrêtés diminue régulièrement depuis 2010 et a chuté de 53 % en 2015 par rapport à l'année précédente. En 2015, 69 membres du personnel ont été détenus ou arrêtés, alors que 128 membres du personnel civil l'avaient été en 2014 (110 d'entre eux ont ensuite été libérés). Au cours des six premiers mois de 2016, 39 autres ont été arrêtés. À l'heure actuelle, 19 membres du personnel des Nations Unies sont toujours incarcérés. La majorité des arrestations sont liées à la violation des lois locales, notamment en matière routière. En 2015, la plupart des arrestations ont eu lieu au Burundi, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen. Dans un cas récent, où un membre du personnel des Nations Unies a été mis en détention le 8 avril 2016 à Donetsk, dans l'est de l'Ukraine, les autorités de fait n'ont donné aucune justification pour cette mesure et, des mois durant, n'ont pas autorisé les responsables des Nations Unies, en dépit des demandes multiples et suivies de l'Organisation, à rencontrer le fonctionnaire incarcéré, qui a été libéré le 17 septembre 2016.

21. Les États Membres sont instamment priés d'agir contre toutes les détentions ou arrestations illégales de membres du personnel des Nations Unies et contre toute entrave à leur liberté de circulation, ainsi que d'enquêter sur toutes les infractions graves et tous les actes violents commis contre le personnel des Nations Unies sur leur territoire ou sous leur juridiction, et de veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice.

Accidents de la route

22. Quinze membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie dans des accidents de la route en 2015, soit le même nombre qu'en 2014, et 124 membres ont été blessés, contre 91 en 2014. Un tiers de ces accidents étaient liés à l'utilisation de véhicules officiels de l'Organisation. En outre, 31 personnes n'étant pas membres du personnel des Nations Unies ont été tuées et 274 autres ont été blessées dans des accidents de la route impliquant des véhicules officiels de l'Organisation, contre 29 et 202, respectivement, en 2014. L'Organisation s'emploie actuellement à élaborer une stratégie à l'échelle du système en matière de sécurité routière.

2. Incidence de la situation mondiale en matière de sécurité sur les programmes des Nations Unies

23. Les membres du personnel des Nations Unies travaillent dans certains des endroits les plus dangereux au monde, où ils assurent la mise en œuvre de programmes de première importance ou contribuant à sauver des vies dans des zones de conflit en proie aux frappes aériennes, aux tirs à l'arme lourde ou légère et aux attentats, en particulier dans des zones urbaines densément peuplées. Depuis 2015, l'Organisation a assuré la mise en œuvre d'un grand nombre de programmes dans des régions où les risques en matière de sécurité demeurent très élevés ou hors desquelles le personnel des Nations Unies recruté sur le plan international a été complètement évacué, dans des circonstances justifiant normalement la réduction des activités. En juin, deux missions ont été menées dans la ville assiégée de Deïr el-Zor, en République arabe syrienne. Lorsque les populations dans le besoin étaient hors de portée, le Programme alimentaire mondial (PAM) a parachuté des fournitures humanitaires.

24. La détérioration de la situation en matière de sécurité dans certains pays a causé la suspension de programmes, la réaffectation à des activités humanitaires, afin de sauver des vies, des contributions des donateurs destinées à des activités de développement et l'augmentation des besoins de financement dans le domaine de la sécurité. Par exemple, rien qu'en Afghanistan et en Iraq, le Département de la sûreté et de la sécurité a dépensé environ un million de dollars pour l'acquisition de huit nouveaux véhicules blindés en vue de renforcer la sécurité des déplacements par voie terrestre. L'un des organismes des Nations Unies a expliqué que le coût des mesures de sécurité en République arabe syrienne et la difficulté d'avoir accès aux populations vulnérables étaient les principaux obstacles rencontrés au cours des négociations avec des donateurs potentiels au sujet de nouvelles propositions de programmes. En outre, le Département a fourni une assistance en matière de sécurité physique sur le terrain, mais la demande a dépassé les capacités existantes.

Étude de cas 1 : Somalie

25. En Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies s'est employée à maintenir une présence en dehors de la zone protégée de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), afin de rester à la disposition de ses homologues somaliens. Au cours des deux dernières années, au moins quatre attentats terroristes ont conduit à un retrait progressif vers la zone protégée de l'AMISOM, étant donné que des fonds supplémentaires d'envergure auraient été nécessaires pour que les installations existantes répondent aux normes de résistance aux explosions ou parce que ces installations avaient été tellement endommagées qu'il était impossible de les restaurer sans engager des dépenses importantes. Les bureaux de pays ont été fortement réduits; de nombreux organismes travaillent dans des locaux provisoires et dispersés, et il en va de même des logements. Les membres du personnel recrutés sur le plan international qui ne sont pas affectés aux programmes essentiels ont parfois été priés de travailler depuis Nairobi ou de prendre congé, afin d'être moins exposés aux graves menaces qui pèsent sur leur sécurité. La plupart des routes du sud de la Somalie sont impraticables en raison de la menace terroriste, ce qui limite grandement le suivi et la mise en œuvre des projets et des programmes humanitaires. En dépit de ces difficultés, le PAM a rouvert son bureau de Mogadiscio pour la première fois en 20 ans.

Étude de cas 2 : Iraq

26. Les entités de l'Organisation et les organisations non gouvernementales (ONG) travaillent dans des conditions extrêmement difficiles pour aider à la stabilisation des régions d'Iraq récemment libérées. Elles sont constamment appelées à revoir leurs façons d'agir sur le terrain en adaptant leurs méthodes de travail, en mettant à contribution les partenaires d'exécution et en réévaluant l'importance des programmes, afin de trouver un équilibre entre les besoins opérationnels et les risques de sécurité. Les déplacements entre les zones contrôlées par les autorités et celles contrôlées par les milices nécessitent une planification considérable et les missions sont souvent annulées ou retardées par le franchissement de nombreux points de contrôle. Les engins explosifs improvisés, les engins non explosés et les pièges constituent les menaces les plus graves qui pèsent sur les opérations de l'Organisation dans la région et ont souvent pour effet de ralentir ou d'entraver les efforts de stabilisation.

3. Sécurité du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local

27. Au total, les membres du personnel recrutés sur le plan local constituent 64 % du personnel des Nations Unies touché par des incidents liés à la sûreté et à la sécurité en 2015. Ce taux est similaire à celui de 65 % observé en 2014. Ces membres sont, en nombre absolu, les premières victimes des actes violents et des incidents liés à la sécurité (73 % et 87 %, respectivement), dont la majorité sont des accidents de la route. Les membres du personnel recrutés sur le plan local sont également représentés en plus grand nombre que leurs collègues recrutés sur le plan international dans deux autres catégories : les arrestations et les détentions (94 %) et l'intimidation et le harcèlement du personnel (66 %). Étant donné que l'Organisation évolue dans des environnements plus complexes et plus dangereux, les membres du personnel recrutés sur le plan local et leur famille font face à des situations délicates, ce qui nécessite un dialogue continu et la mobilisation des efforts de différentes entités du système des Nations Unies.

C. Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire et des autres membres du personnel des Nations Unies

1. Incidence des menaces contre la sécurité sur le personnel humanitaire, les organisations non gouvernementales, le personnel médical et les autres partenaires d'exécution

28. Selon les éléments qui ont été communiqués au Département de la sûreté et de la sécurité, 41 membres d'ONG qui travaillaient en étroite coopération avec les Nations Unies ont perdu la vie par suite d'actes de violence et 47 autres ont été enlevés entre janvier 2015 et juin 2016 (voir l'annexe IV). Le nombre de décès est en baisse de 50 % par rapport à 2014 (92 victimes). Même si ces chiffres, qui reposent exclusivement sur les déclarations volontaires adressées au Département, sont probablement incomplets², ils montrent que le nombre de victimes reste plus élevé au sein des ONG que pour les Nations Unies.

29. D'après les éléments disponibles, 82 membres d'ONG ont été blessés par suite d'actes de violence en 2015, un chiffre presque identique à celui de 2014 (84). Cependant, 230 personnes ont indiqué avoir été attaquées dans leur véhicule, ce qui représente une augmentation par rapport aux 129 cas signalés en 2014.

30. La protection du personnel humanitaire et médical reste un sujet de vive préoccupation. Il est en particulier essentiel que toutes les parties assurent la protection des professionnels de santé et des établissements médicaux dans les zones de conflit afin de leur permettre de prodiguer des soins à la population locale, comme l'ont souligné l'Assemblée générale dans sa résolution 69/132 et le Conseil de sécurité dans une résolution très récente [2286 (2016)], par laquelle ce dernier a notamment condamné fermement les actes de violence, les attaques et les menaces visant le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales.

² Des sources externes comme le *Rapport annuel sur la sécurité du personnel humanitaire* donnent des informations complémentaires sur ce point.

2. Atteintes à la sécurité du personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

31. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) emploie plus de 30 000 agents recrutés sur le plan régional dans ses cinq zones d'intervention : bande de Gaza, Cisjordanie, Jordanie, Liban et République arabe syrienne. L'UNRWA vient en aide aux 5 millions de réfugiés de Palestine enregistrés dans toute la région sur des questions comme l'enregistrement, la santé, l'éducation, la protection, les secours et les services sociaux, ainsi que pour des programmes de reconstruction et d'autres programmes d'urgence. Le personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional mène des opérations humanitaires dans certaines des zones les plus instables et les plus dangereuses au monde et est donc exposé à toutes les formes d'atteintes à la sécurité. En 2015, le nombre d'atteintes de ce type contre le personnel de l'Office a diminué de 12 % par rapport à l'année précédente. Aucun décès n'a été signalé en 2015, mais deux agents de l'UNRWA recrutés sur le plan régional ont déjà été tués à la suite d'actes de violence durant les six premiers mois de l'année 2016. Le nombre de tués, de blessés, de personnes enlevées et de personnes détenues a sensiblement diminué, mais le nombre de coups et blessures et d'actes d'intimidation a augmenté de manière exponentielle, ce chiffre ayant doublé par rapport à l'année précédente (voir l'annexe V).

32. Le personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional n'étant pas couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les atteintes à la sécurité le concernant n'ont pas été incluses dans les statistiques globales qui figurent dans le présent rapport. Cependant, les chiffres correspondants viennent compléter la description générale des conditions de sécurité dans lesquelles les opérations des Nations Unies se déroulent.

3. Comparaison avec les soldats de la paix

33. Bien qu'ils ne relèvent pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les soldats de la paix qui travaillent pour l'Organisation des Nations Unies dans des conditions très dangereuses sont exposés à des menaces similaires à celles qui pèsent sur le personnel civil des Nations Unies. Au cours des trois dernières années, le nombre d'actes hostiles délibérés a fortement augmenté et a même doublé entre 2014 et 2015 (22 en 2013, 41 en 2014 et 87 en 2015). En revanche, le nombre de tués et de blessés a diminué entre 2014 et 2015.

34. En 2016, le nombre d'actes d'hostilité commis par des groupes armés contre des soldats de la paix a augmenté au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, mais a diminué dans d'autres pays où se déroulent des opérations de maintien de la paix, en particulier en République centrafricaine et au Soudan (Darfour). Au Mali, le nombre de Casques bleus tués à la suite d'actes hostiles a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes en raison des engins explosifs improvisés installés par des groupes armés extrémistes et violents affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique et des attentats-suicides commis par ces mêmes groupes. Au début de l'année 2016, certains des attentats terroristes qui ont eu lieu dans le nord du Mali ont été les plus meurtriers et les plus dévastateurs jamais enregistrés. Face à cette situation, des mesures multidimensionnelles de prévention et d'atténuation des risques ont été mises en œuvre.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité

35. Compte tenu de la complexité des problèmes de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué d'assurer la direction et la coordination du système de gestion de la sécurité et de fournir un appui opérationnel à ce titre, conformément à son projet de « protéger les personnes qui travaillent pour un monde meilleur ». Le Département a axé ses efforts sur les priorités qui ont été définies en 2015, en s'attachant particulièrement à renforcer les capacités des responsables de la sécurité et en apportant un appui pour la gestion des crises.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

1. Renforcement de la capacité décisionnelle en matière de sécurité

36. Avec le concours des États Membres prévu par la résolution 70/104 de l'Assemblée générale, l'Organisation a sensiblement renforcé le mécanisme de gestion des risques et le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes. La nouvelle politique de gestion des risques a été instaurée en avril 2016, à l'issue d'un important travail de préparation, qui a notamment comporté des formations en ligne obligatoires et des réunions d'information technique. Cette démarche a permis de mettre les différents intervenants au même niveau de connaissances. En parallèle, au début de l'année 2016, il a été confirmé que le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes constituait un outil obligatoire pour tous les organismes des Nations Unies. Ces éléments ont donné aux responsables de programme et aux responsables de la sécurité les moyens de prendre des décisions fermes et raisonnables en cas de crise évoluant rapidement ou de situation dangereuse.

2. Renforcement de l'appui aux interlocuteurs désignés

37. En 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité a fourni un appui régulier aux interlocuteurs désignés en organisant des séances d'initiation, des réunions d'information, des consultations et des ateliers afin d'aider les décideurs à connaître les caractéristiques de la gestion des crises, à renforcer leur capacité à gérer efficacement les risques et à prendre des décisions critiques. En novembre 2015, 20 interlocuteurs désignés ont suivi une formation à la gestion des crises à Genève. Dans le prolongement de cette première initiative, des ateliers régionaux sont prévus en 2016. Trois ateliers de ce type, auxquels ont participé 35 interlocuteurs désignés et 53 conseillers pour la sécurité, ont déjà eu lieu : un pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, un pour la région des Amériques et un pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Le Département a également commencé à revoir le manuel destiné aux interlocuteurs désignés, publié initialement en 2012, et prépare un aide-mémoire spécifique sur la gestion des crises. Quarante interlocuteurs désignés ont assisté à une réunion d'information distincte en parallèle du programme de renforcement de la sécurité destiné aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire, organisé en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. À ce jour, plus de 5 000 fonctionnaires des Nations Unies ont achevé la formation en ligne destinée aux équipes de coordination du dispositif de sécurité.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques et du cadre d'action pour permettre aux opérations des Nations Unies d'intervenir sur le terrain

1. Renforcement des politiques de sûreté et de sécurité

38. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a continué d'élaborer avec dynamisme des politiques de sûreté et de sécurité applicables à tout le système des Nations Unies. Entre juillet 2015 et juin 2016, six politiques et deux lignes directrices portant sur des questions très diverses ont été adoptées. De plus, le Département de la sûreté et de la sécurité a redoublé d'efforts pour faire connaître, comprendre et appliquer ces politiques, ces lignes directrices et ces procédures grâce à des réunions d'information en ligne avec des agents présents sur le terrain, à des ateliers régionaux et à des forums stratégiques internes, ainsi que pour produire de courtes vidéos expliquant les politiques adoptées et pour traduire ces politiques en français.

2. Recours efficace à des mesures spécifiques de gestion des risques

39. En 2015, les véhicules blindés ont continué à faire la preuve de leur très grande efficacité lorsqu'ils ont été utilisés. Huit nouveaux véhicules blindés ont été mis en place en Afghanistan et en Iraq et des véhicules blindés acquis antérieurement ont été envoyés en Ukraine, en Somalie, au Yémen et en République centrafricaine.

40. La sécurité physique a également été renforcée dans les locaux des Nations Unies. En novembre 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité a établi des lignes directrices concernant des mesures renforcées applicables au Siège, aux bureaux extérieurs, aux commissions régionales et aux tribunaux internationaux. De plus, la création du Groupe de la sécurité des locaux, dans les limites des ressources disponibles, a permis de fournir un appui dans ce domaine pour les locaux des Nations Unies dans le monde entier. Le Groupe, qui emploie aujourd'hui trois personnes à temps plein, fournit des conseils, des documents de référence, des programmes de formation et des prescriptions techniques concernant le matériel au réseau de praticiens concerné. Il a mené 19 évaluations des dispositifs de sécurité physique, notamment en Libye et au Yémen, et a fourni un appui pour 25 sites différents. Ces services sont toutefois très demandés par le personnel local et, en raison du manque de moyens, 27 évaluations des dispositifs de sécurité physique sont actuellement en souffrance.

3. Intervention en situation de crise

41. Le système des habilitations de sécurité recense tous les fonctionnaires présents dans une ville donnée, y compris ceux qui sont en déplacement, et permet aux organismes des Nations Unies d'accomplir leur devoir de protection du personnel en prenant contact avec tous les fonctionnaires qui peuvent être victimes en cas d'incident majeur ou de grave accident aérien.

42. Par ailleurs, l'évolution des conditions de sécurité et la présence accrue des programmes et des opérations des Nations Unies dans des zones extrêmement instables a provoqué une augmentation importante du nombre de fonctionnaires exposés au stress, y compris le stress traumatique. Durant la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité est intervenu dans le cadre de 47 grandes

situations de crise ou d'urgence à grande échelle (séismes au Népal et en Équateur, cyclone à Vanuatu, troubles civils et politiques au Burundi, en République centrafricaine, au Yémen, en Libye et en République arabe syrienne, prises d'otages au Soudan, attentats terroristes à Bruxelles). Au total, 8 576 fonctionnaires et leur famille ont bénéficié d'entretiens de soutien psychologique.

4. Formation

43. Tout en renforçant son appui aux responsables de la sécurité, comme il est expliqué plus haut, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de développer la formation de tout le personnel des Nations Unies, aspect déterminant de la culture de la sécurité, et d'élaborer des formations spécifiques pour les professionnels de la sécurité.

44. Les modules de formation intitulés « Sécurité de base sur le terrain » et « Cours de sécurité avancé sur le terrain » sont absolument obligatoires pour tout le personnel des Nations Unies. Depuis que ces modules ont été mis à jour en 2011, plus de 300 000 certificats ont été délivrés, y compris les certificats de renouvellement qui doivent être obtenus tous les trois ans. Pour les personnes qui interviennent dans des situations à haut risque, le programme Sécurité et sûreté en mission constitue à la fois une méthode essentielle pour atténuer les risques et un outil pratique. Administré en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies et les partenaires au niveau du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ce programme a été suivi par 12 984 fonctionnaires en poste dans 44 endroits différents durant la période considérée. De plus, une formation en ligne sur les tireurs fous a été élaborée et lancée en anglais, le matériel de formation en français, arabe et espagnol ayant été mis à disposition en mai 2016.

45. Quelque 1 500 professionnels de la sécurité ont suivi des programmes de formation sur la sécurité, qui ont souvent été assurés en collaboration avec des organismes des Nations Unies. Le module « Trousse médicale d'intervention d'urgence et premiers intervenants », qui permet d'aider les professionnels de santé en situation de crise ou en cas d'événement faisant de nombreuses victimes, s'est montré particulièrement utile pour le personnel qui travaille dans des zones isolées. Jusqu'à présent, plus de 400 fonctionnaires des Nations Unies ont suivi cette formation cette année. Un module spécifique sur la sécurité physique a été élaboré afin d'accroître les connaissances et les compétences des professionnels de la sécurité. Un cours pilote a déjà été assuré à New York et sera proposé hors Siège au deuxième semestre 2016.

46. Dans l'ensemble, l'augmentation de la demande et la spécialisation accrue se heurtent aux moyens disponibles. Le Département de la sûreté et de la sécurité examine actuellement les besoins de formation afin de déterminer les ressources nécessaires et les méthodes de transmission des connaissances les plus efficaces pour fournir aux organismes des Nations Unies des programmes de formation à la sécurité qui soient viables.

5. Amélioration de la capacité d'apprécier les situations et d'analyser les menaces et les risques

47. Dans le souci d'améliorer la capacité de l'Organisation à faire face à l'évolution rapide des menaces contre la sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité a élaboré une formation pour donner aux analystes des informations sur

la sécurité les compétences nécessaires pour établir des avertissements et des analyses destinés aux responsables de la gestion des crises et aux personnes décisionnaires en matière de stratégie et de planification opérationnelle. En 2017, cette formation sera suivie par des analystes des informations sur la sécurité du Département et par des analystes de l'équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires (Département des opérations de maintien de la paix). Des capacités supplémentaires sont aujourd'hui nécessaires pour répondre aux demandes croissantes sur le terrain, en particulier au Moyen-Orient, en Europe, en Asie, en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Des capacités supplémentaires sont également nécessaires pour assurer une veille plus efficace sur Internet et sur les médias sociaux, en coordination avec d'autres entités spécialisées des Nations Unies.

C. Souplesse et efficacité à l'appui des opérations hors Siège

1. L'augmentation des demandes est prise en compte grâce à une meilleure efficacité et à une plus grande souplesse

48. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de renforcer ses capacités de déploiement rapide pour répondre à l'augmentation de la demande de par le monde. En 2015, 336 déploiements rapides ont été effectués lors de situations d'urgence ou de crise dans le monde entier, situations dont le nombre a pratiquement triplé par rapport à 2014. De plus, entre janvier 2015 et juin 2016, le Département a fourni un appui en matière de sécurité et de protection pour 292 manifestations spéciales, conférences, ateliers et réunions parrainés et organisés par des organismes des Nations Unies en dehors des locaux des Nations Unies. En 2016, 103 événements, parmi lesquels de grandes manifestations en Turquie et en Allemagne, ont déjà fait l'objet d'une coordination.

49. Le Département a réussi à répondre à l'augmentation des demandes et à faire face à des crises imprévisibles grâce à son efficacité et à sa souplesse, mais les demandes croissantes dépassent largement les capacités existantes. En dépit des efforts engagés et de l'évolution positive du Département, sa dotation en effectifs et sa structure de financement, qui ont été déterminés il y a 10 ans, ne sont plus à la hauteur de la situation en matière de sécurité.

2. Regroupement des ressources du Secrétariat en matière de sécurité afin de renforcer l'efficacité

50. À la suite du lancement du programme de regroupement de l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat sous la direction du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, dont s'est félicitée l'Assemblée générale dans sa résolution 70/104, le Département de la sûreté et de la sécurité s'est attaqué à des aspects importants de ce projet. L'objectif du regroupement de l'ensemble du personnel de sécurité au sein d'un unique département du Secrétariat est de fournir des services de sécurité alliant qualité et souplesse à tous les usagers au Siège et hors Siège, l'autorité, les attributions et la responsabilité relevant d'une seule entité, tandis que le personnel de sécurité du Secrétariat sera mobile et présent dans de nombreux pays.

51. Le Département de la sûreté et de la sécurité continue de dialoguer avec toutes les parties concernées par le projet de regroupement en s'attaquant principalement à

trois questions : l'organisation, les ressources humaines et les finances. En étroite coopération avec d'autres entités du Secrétariat, le Département s'emploie notamment à revoir les modalités concrètes d'encadrement des chefs de service de sécurité, des analystes des informations sur la sécurité et des agents de protection rapprochée affectés à des opérations de paix. Le problème du regroupement le plus difficile à résoudre est celui de la multiplicité des sources de financement de la sécurité.

3. Stratégie de gestion des ressources humaines pour le personnel de sécurité

52. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a fait procéder à l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion des ressources humaines qui permettra au Département de la sûreté et de la sécurité de se doter d'un personnel de sûreté et de sécurité spécialisé et efficace. Ce cadre servira aussi de référence pour planifier les stratégies et politiques organisationnelles dans les domaines du recrutement, de la formation, de l'organisation des carrières et de la gestion de la performance. À terme, l'objectif est de s'assurer que le Département dispose d'un personnel de sécurité qualifié et motivé pour faire face aux nouvelles menaces contre la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies dans le monde.

4. Nouvelle approche du respect des règles et de l'évaluation

53. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place d'une capacité d'évaluation et d'une fonction retour d'expérience et meilleures pratiques au sein du Département de la sûreté et de la sécurité. Tout d'abord, l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence des programmes relatifs à la sécurité, y compris en ce qui concerne la culture de la sécurité et la prise en compte de la problématique hommes-femmes, a été intégrée aux activités de gestion habituelles du Département. De plus, la fonction retour d'expérience et meilleures pratiques a été renforcée grâce aux résultats des études de cas qui ont été menées en 2015. Des actions sont actuellement en cours pour faire de l'évaluation du respect des règles une approche applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et appuyée par une politique du respect des règles.

D. Renforcement de la collaboration externe et amélioration de la coordination interne

1. Renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes en matière de sécurité

54. L'ONU a poursuivi sa stratégie consistant à instaurer des relations constructives avec les gouvernements des pays hôtes, à qui il incombe au premier chef d'assurer la sécurité et la protection du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies. Lors de ses visites dans les pays hôtes, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'entretient avec les autorités afin d'assurer une collaboration fondée sur l'échange d'informations relatives à la situation, l'analyse des menaces et des risques, la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques et la gestion des problèmes de sécurité. Dans les villes sièges, la coordination avec les autorités des pays hôtes se traduit par des exercices et séances de formation communs. En outre, les services de sécurité et d'application

des lois des pays hôtes ont signalé au Département de la sûreté et de la sécurité de nombreuses menaces à la sécurité. Parallèlement, l'Organisation continue d'encourager son personnel à respecter la législation ainsi que les coutumes et traditions locales du pays hôte.

2. Campagne de lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits de l'homme, des privilèges et des immunités du personnel des Nations Unies et du personnel associé

55. L'ONU a continué de faire tout son possible pour que les gouvernements hôtes assurent la protection des droits de l'homme et respectent les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies. À cette fin, elle s'emploie notamment à encourager davantage d'États Membres à adhérer aux conventions internationales pertinentes, notamment la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994), signée par 92 parties, et son Protocole facultatif (2005), à intégrer les dispositions applicables dans les accords qu'ils ont conclus avec l'ONU et à respecter pleinement ces conventions et dispositions. En outre, dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général « Les droits de l'homme avant tout », les questions relatives aux droits de l'homme, y compris la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, font régulièrement l'objet de discussions avec les États Membres.

56. Parallèlement, le Département de la sûreté et de la sécurité a lancé un programme, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de faire mieux connaître aux professionnels de la sécurité les politiques et principes relatifs aux droits de l'homme.

3. Renforcement des partenariats avec les organisations non gouvernementales

57. En consultation avec les réseaux d'ONG internationales, l'ONU a révisé sa stratégie intitulée « Sauver des vies ensemble » afin de définir des orientations plus claires et plus rationnelles concernant sa coopération avec ces ONG en matière de sûreté et de sécurité. La nouvelle stratégie offre pour la première fois un cadre pour la collaboration en matière de sécurité avec toutes les ONG internationales qui sont des partenaires d'exécution ou des partenaires opérationnels de l'ONU, y compris celles qui œuvrent dans le domaine du développement. Des lignes directrices supplémentaires ont été publiées en juillet 2016 afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies et les ONG à améliorer la collaboration en matière de sécurité.

58. Le Département de la sûreté et de la sécurité a également continué à inviter des responsables de la sécurité d'ONG à participer au programme de certification en matière de sécurité destiné aux professionnels de la sécurité des Nations Unies afin de favoriser le réseautage et la compréhension mutuelle. Le Département a étendu son programme de déploiement rapide de manière à renforcer les capacités de ses équipes en vue d'aider les ONG se trouvant dans un environnement précaire, avec un total de 100 déploiements dans 20 pays au cours de la période considérée. En outre, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a continué de tenir compte des ONG dans le cadre de la planification des modalités d'évacuation du personnel et a fourni, dans la mesure du possible, des moyens aériens pour appuyer les ONG.

4. Devoir de protection

59. Le Groupe de travail sur le devoir de protection, présidé par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, a achevé ses travaux et a présenté son rapport final au Comité de haut niveau sur la gestion en mars 2016. Tout en reconnaissant que l'ONU s'acquittait convenablement de son devoir de protection envers son personnel, le Groupe de travail a tenu à formuler 15 recommandations clefs dans cinq domaines, dont la médecine, la sûreté et la sécurité, les questions psychosociales et les ressources administratives et humaines. Il a notamment recommandé la mise en place d'un dispositif avant déploiement et l'organisation d'une réunion d'information sur la résilience; l'amélioration des communications; le renforcement des services médicaux et psychosociaux; une réévaluation de la rémunération, des avantages et des prestations du personnel recruté sur le plan local; et une participation, une coopération et une coordination actives de la part de tous les éléments et réseaux aussi bien sur le terrain qu'au niveau décisionnel. Le Comité de haut niveau sur la gestion participe actuellement à l'établissement d'un dispositif visant à assurer la mise en œuvre coordonnée et systématique des mesures recommandées.

5. Promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes

60. L'ONU demeure résolue à s'attaquer aux problèmes de sécurité que connaissent les membres du personnel, hommes et femmes, notamment les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués. Pour ce faire, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a élaboré en 2015 une politique et des directives visant à assurer la prise en compte des risques de sécurité liés au sexe dans tous les aspects de la gestion des risques de sécurité. En outre, afin de promouvoir une prise de conscience à grande échelle, une large place a été accordée aux questions liées au sexe dans le programme de formation pour 2016.

6. Élaboration d'une stratégie relative à la sécurité routière dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

61. Au vu du nombre constant de membres du personnel des Nations Unies et de civils morts ou blessés lors d'accidents de la route, le système de gestion de la sécurité mène actuellement une étude sur tous les aspects de la sécurité routière. Compte tenu de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, de la nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière en juin 2015, de la réunion de coordination des Nations Unies sur la sécurité routière tenue en avril 2016 et de la résolution 70/260 de l'Assemblée générale, adoptée le 15 avril 2016, le système de gestion de la sécurité, résolu à poursuivre sur cette voie, a commencé à élaborer une stratégie globale en matière de sécurité routière à l'échelle de l'Organisation. Cette stratégie visera à améliorer la gestion et l'analyse des données relatives aux accidents et aux victimes de la route et à fixer des objectifs internes spécifiques en matière de sécurité routière.

7. Renforcement de la sécurité aérienne à l'échelle mondiale

62. À l'appui de la mise en œuvre de la première politique relative aux voyages en avion à l'échelle du système, adoptée en septembre 2015, le Département de la sûreté et de la sécurité a fourni des informations et des orientations sur l'utilisation des transports aériens mondiaux à toutes les organisations participant au système de

gestion de la sécurité des Nations Unies. Au cours de la période considérée, le Département a envoyé environ 5 455 demandes de renseignements et organisé des séances de formation et des forums de discussion en ligne. En juin 2016, 108 personnes référentes pour les voyages en avion avaient été formées afin de fournir un appui à la mise en œuvre de la politique.

IV. Problèmes stratégiques

63. Le Département de la sûreté et de la sécurité a été créé au lendemain du bombardement du Bureau de l'ONU à Bagdad en août 2003. Malheureusement, depuis cet événement tragique, les conditions de sécurité ont continué de se détériorer. Jour après jour, l'Organisation mène ses activités dans des conditions extrêmement difficiles dans les endroits les plus dangereux au monde. Les conditions de sécurité sont devenues plus complexes, marquées par les menaces hybrides que font peser de multiples acteurs, et par la corrélation et les liens existants entre le terrorisme et la criminalité. L'insécurité se propage dans de nouvelles régions alors que les conflits s'enlisent dans d'autres, ce qui a des conséquences dramatiques pour la population civile, qui est touchée par un nombre record de meurtres et de déplacements et qui a besoin de l'aide apportée dans le cadre des programmes et mandats des Nations Unies. Comme en témoigne l'augmentation sensible du nombre d'attaques directes contre des membres de leur personnel et contre leurs locaux, les organismes des Nations Unies opèrent actuellement en première ligne des conflits. La détérioration des conditions de sécurité touche également le personnel humanitaire des ONG. Elle a en outre coûté de nombreuses vies à tous les organismes des Nations Unies et ONG.

64. La menace grandissante que représente l'extrémisme est exacerbée par les progrès technologiques réalisés par les organisations terroristes. Leur recours aux médias sociaux et à Internet, ainsi qu'à des techniques et méthodes plus complexes, et leur capacité d'appuyer des attaques dans des régions qui étaient auparavant considérées comme présentant de faibles risques, telles que l'Europe, sont une source d'inquiétude de plus en plus grande.

65. Afin de permettre au système des Nations Unies de mener ses activités tout en faisant face à ces problèmes, le Département de la sûreté et de la sécurité s'est développé et renforcé depuis sa création, il y a dix ans. Un ensemble d'activités comprenant l'organisation de formations, l'amélioration de la sécurité personnelle, des mesures de gestion des risques, l'analyse des menaces et des risques et le renforcement du dispositif global a permis aux organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies de mieux protéger les membres de leur personnel et leurs partenaires humanitaires. Il ressort d'une enquête récemment menée auprès des clients sur les activités du Département que ceux-ci étaient très satisfaits des services de sécurité fournis. Toutefois, on demande toujours plus à l'Organisation et on attend toujours plus d'elle. Pour mener à bien ces activités supplémentaires, le Département devra continuer de renforcer ses capacités spécialisées, rechercher des solutions innovantes et rester flexible et réactif afin d'anticiper les changements rapides qui surviennent dans le domaine de la sécurité.

66. Des études indépendantes ont également soulevé des inquiétudes quant à la nature évolutive des conditions de sécurité. Récemment, le Corps commun d'inspection a entrepris une étude d'ensemble de la sûreté et de la sécurité dans le

système des Nations Unies. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, il a pris acte des problèmes stratégiques rencontrés par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et a mis en lumière leurs incidences sur les moyens de sécurité.

67. Faire face à des conditions de sécurité en constante évolution et à la demande croissante de services de sécurité qui en découle est désormais une priorité de l'Organisation. Il est essentiel que les ressources en matière de sûreté et de sécurité dont dispose le Secrétariat soient gérées par le Département de la sûreté et de la sécurité afin d'en assurer l'utilisation la plus efficace possible.

68. Enfin, en coopération avec le système de gestion de la sécurité et conformément à la résolution 70/104 de l'Assemblée générale, l'Organisation continuera de collaborer avec les États Membres afin d'assurer un accès adéquat aux moyens de sécurité nécessaires pour répondre aux besoins croissants en matière de sécurité, et de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies puisse mener à bien ses activités dans ces conditions précaires. À cet égard, l'Organisation engage tous les États Membres à apporter une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies en vue de soutenir les efforts du Département de la sûreté et de la sécurité, et lui permettre de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités et d'assurer l'exécution en toute sécurité des programmes des Nations Unies.

V. Observations et recommandations

69. Le Secrétaire général adresse ses sincères condoléances aux familles des membres du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires qui ont perdu la vie en s'employant à sauver celle de personnes vulnérables et en danger. Il condamne fermement toutes les formes de criminalité et de violence à l'égard du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies demeurent une priorité constante de l'Organisation, à laquelle il faut contribuer en adoptant une démarche multidimensionnelle et une réflexion innovante.

70. L'Organisation des Nations Unies mène désormais constamment ses activités dans un monde où les conditions de sécurité se font de plus en plus complexe, dangereuses et imprévisibles. Les conflits et la violence demeurent les principales causes de situations de plus en plus chaotiques et de souffrances humaines croissantes, et requièrent des interventions durables menées par les Nations Unies. L'Organisation a été priée de mener à bien ses mandats et ses programmes dans le monde entier, y compris dans les zones les plus dangereuses, où il est plus que jamais nécessaire d'assurer la sécurité et la protection du personnel. Cette demande représente un défi sans précédent pour l'Organisation, qui a pour mandat de rester sur place et d'exécuter ses programmes, mais les ressources existantes risquent de ne pas suffire pour répondre aux besoins.

71. Le Secrétaire général prie les États Membres et les gouvernements hôtes de prendre des mesures rigoureuses pour protéger le personnel des Nations Unies, notamment en assurant la protection des droits de l'homme, des privilèges et des immunités dont il jouit, ainsi qu'en respectant les conventions

internationales pertinentes, en mettant fin à l'impunité et en traduisant les auteurs de violations en justice.

72. Le Secrétaire général prie en outre instamment les États Membres et les gouvernements de protéger en permanence le personnel humanitaire et médical, ainsi que le personnel recruté sur le plan local, et de faire des efforts collectifs pour améliorer leur sécurité et leur protection.

73. Le Secrétaire général remercie également les États Membres, les partenaires et les donateurs de leur collaboration avec l'ONU sur les questions touchant à la sécurité. Il est essentiel qu'ils continuent d'apporter leur appui, en particulier en fournissant des fonds suffisants pour que l'Organisation puisse répondre aux demandes croissantes en matière de sécurité. Afin d'assurer la prestation de services de sécurité sur le terrain la plus efficace possible, l'appui continu des États Membres est également sollicité pour faire en sorte que toutes les ressources en matière de sécurité dont dispose le Secrétariat soient placées sous l'autorité du Département de la sûreté et de la sécurité.

74. Enfin, le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter son soutien au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents liés à la sécurité

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016 (premier semestre)</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	5	26	19	18	15	23	5
Accidents ayant entraîné la mort	19	44	15	10	15	16	7
Actes de violence ayant fait des blessés	68	145	112	82	65	99	33
Accidents ayant fait des blessés	164	166	209	144	101	130	3
Enlèvements	12	21	31	17	6	21	2
Vols	239	417	408	314	530	511	242
Effractions au domicile	35	20	31	23	37	72	41
Voies de fait graves	64	31	44	35	104	81	40
Agressions sexuelles	9	5	4	4	8	12	13
Cambriolages	385	418	493	322	430	380	150
Actes d'intimidation	210	224	209	81	149	228	107
Harcèlement	17	46	52	27	146	177	67
Arrestations et détentions	211	195	165	138	128	69	39
Total	1 438	1 759	1 793	1 216	1 734	1 819	749

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	9	35
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	45	155
Incursions dans des locaux des Nations Unies	26	109
Total	80	299

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'incidents liés à la sécurité en 2015

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan local</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Circonstances des incidents</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	23	6	17	15	8	11	Conflits armés : 4; terrorisme : 6; criminalité : 13
Accidents ayant entraîné la mort	16	2	14	12	4	12	Accidents de la route : 15; autres accidents : 1
Actes de violence ayant fait des blessés	99	34	65	68	31	28	Conflits armés : 5; terrorisme : 10; criminalité : 75; troubles civils : 9
Accidents ayant fait des blessés	130	39	91	85	45	40	Accidents de la route : 124; autres accidents : 6
Enlèvements ^a	21	8	13	19	2	5	À l'exception d'une personne, tous les otages parmi le personnel des Nations Unies ont été libérés.
Vols ^b	511	213	298	249	262	63	
Effractions au domicile ^c	72	37	35	44	28	14	
Voies de fait graves ^d	81	25	56	51	30	37	
Agressions sexuelles	12	7	5	4	8	7	
Cambriolages ^e	380	140	240	253	127	57	
Actes d'intimidation ^f	228	66	162	134	94	54	
Harcèlement ^g	177	72	105	109	68	31	
Arrestations et détentions ^h	69	4	65	64	5	14	
Total	1 819	653	1 166	1 107	712		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force et/ou la violence physique.

^d Infraction commise par quiconque expose un membre du personnel à des voies de fait ou des violences physiques.

^e Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Incidents liés à la sécurité, signalés au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres d'organisations non gouvernementales

Catégorie d'incident	Nombre de victimes		
	1 ^{er} janvier 2013- 30 juin 2014	1 ^{er} janvier 2014- 30 juin 2015	1 ^{er} janvier 2015- 30 juin 2016
Membres du personnel ayant perdu la vie à la suite d'actes de violence	44	92	41
Membres du personnel ayant été blessés à la suite d'actes de violence	^a	84	82
Membres du personnel ayant été enlevés	99	167	47
Attaques armées contre des locaux	^a	43	23
Incursions dans des locaux	^a	71	218
Attaques armées contre des véhicules	^a	129	230
Pertes de véhicules	^a	45	^a
Autres incidents graves non précisés (enregistrés par le Département de la sûreté et de la sécurité les années précédentes)	90	^a	^a
Total	233	631	641

^a Non enregistrés auparavant.

Annexe V

**Incidents liés à la sécurité, signalés au Département
de la sûreté et de la sécurité, dont a été victime
le personnel recruté sur le plan régional de l'Office
de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>		
	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>1^{er} semestre 2016</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	18	..	2
Accidents ayant entraîné la mort	..	..	..
Actes de violence ayant fait des blessés	52	15	3
Accidents ayant fait des blessés	3	6	..
Enlèvements	5	3	..
Vols	15	9	5
Effraction au domicile	2	1	4
Voies de fait graves	33	28	20
Agressions sexuelles	1	2	1
Cambriolages	2	..	..
Actes d'intimidation	39	75	40
Harcèlement	7	5	..
Arrestations et détentions	40	30	11
Disparitions	1	..	1
Total	218	192	87